



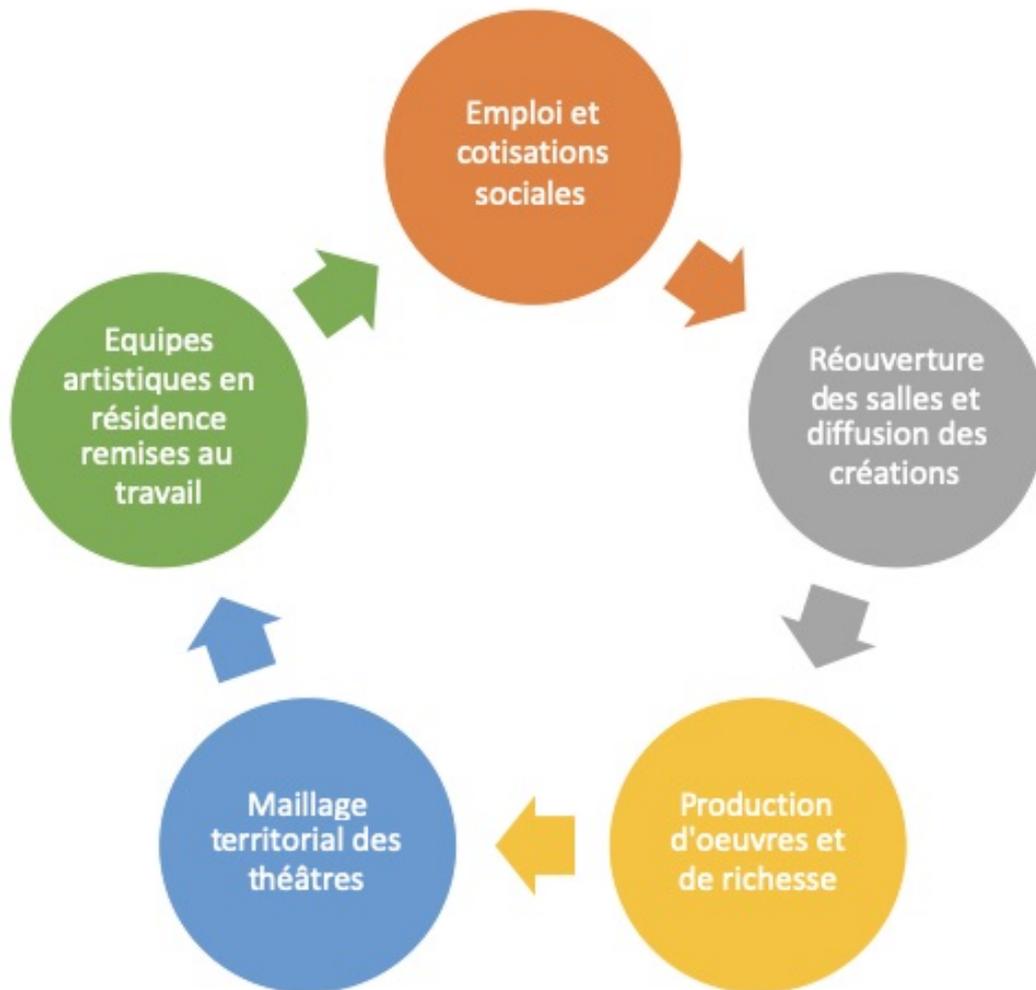
SYNDICAT NATIONAL DES METTEURS EN SCENE

**15 PROPOSITIONS
POUR LE SPECTACLE VIVANT**

JUIN 2020

TROIS AXES DE TRAVAIL : À COURT, MOYEN ET LONG TERME

L'objectif est de recréer de l'activité et de reconstruire un cercle vertueux de l'économie du spectacle vivant.



Calendrier : Une année de septembre 2020 à septembre 2021 en ce qui concerne les mesures immédiates.

Puis trois saisons de 2021 à 2023, pour mettre en œuvre une autre organisation du travail des femmes et des hommes qui pratiquent la mise en scène professionnellement.

INTRODUCTION

Passée la sidération, vient à présent le temps de la construction.

Avec la crise sanitaire inédite qui touche notre planète, les mois que nous venons de vivre, ainsi que ceux que nous nous apprêtons à subir, nous disent à quel point il est urgent de prendre la mesure d'une catastrophe réelle et si peu annoncée. Nous devons désormais sortir de la surprise et tendre vers une volonté positive de retrouver le travail, l'activité et la créativité. A l'incertitude du présent, il nous faut répondre par l'audace pour l'avenir et c'est la raison pour laquelle nous avons imaginé des mesures exceptionnelles en ces circonstances exceptionnelles.

Notre syndicat, créé en 1944 sur les fondements de la reconstruction du pays, porte en son ADN cette vertu qui veut bâtir et regarder devant. Les metteurs en scène, par leur fonction même, sont le trait d'union entre tous les métiers du spectacle vivant. Ils ont un rôle pivot dans la construction et la production des œuvres, parce que ce sont eux qui portent les projets dès le départ. Si nous proposons des mesures en faveur des metteurs en scène, c'est parce qu'elles induisent des retombées positives sur tous les autres métiers du spectacle vivant dans son ensemble : auteurs, artistes-interprètes, musiciens, scénographes, costumiers, maquilleurs, coiffeurs, éclairagistes, métiers du son, de l'image, de la production et de la diffusion, de la gestion administrative, de la médiation vers les publics...

C'est pour ces raisons historiques et professionnelles, qu'il nous a semblé nécessaire de formuler aujourd'hui les propositions qui suivent. Elles sont issues des réflexions que nous avons faites collectivement entre membres du syndicat, durant ces semaines de confinement et de distanciation physique. Elles sont le fruit de notre désir de travail futur, autant que de l'impossibilité actuelle d'y avoir accès. Notre intention, si elle était à préciser, est bel et bien de dessiner une sortie de crise et une relance de notre activité théâtrale.

Cependant, nous sommes conscients des mesures de protection sanitaire indispensables à une réouverture des théâtres et nous nous appuyons sur l'histoire des formes théâtrales pour croire qu'il est possible d'y répondre. Du théâtre grec ancien au théâtre balinaï, en passant par le Nô japonais, de nombreuses formes de représentation ont pris en compte une distanciation physique rendue nécessaire par des raisons épidémiques et de santé. Le masque et la suggestion ont permis à Brecht et de nombreux metteurs en scène contemporains, d'inventer les termes de la mise en scène moderne. Autant dire que le théâtre est habitué aux temps de crise et qu'il en a même tiré sa capacité à décrire les catastrophes, comme à les annoncer. La dimension prémonitoire de notre art dramatique est même un recours constant à la situation que nous vivons actuellement : si l'on pense à Shakespeare avec son *Roi Lear* ou Pirandello dans *Les Géants de la montagne*, les auteurs ont décrit avec précision ce que nous sommes en mesure de penser à présent, que ce soit sur l'héritage sociétal qui nous est fait ou notre illusoire quête de pouvoir sur notre propre nature.

Par les mots des poètes résonnent les justes idées des humains et c'est animés de l'espérance que nous puissions voir avec les yeux de ceux qui inventent, que nous avons convoqué pour le présent et pour demain ces quinze propositions.

Guy-Pierre Couleau, Président du SNMS, juin 2020.

TROIS POINTS SONT EN URGENGE ABSOLUE ET DOIVENT TROUVER DES SOLUTIONS À COURTTERME

- **ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Toute expression artistique est un échange. Un échange entre celui qui propose et celui qui reçoit. Et cet échange est rendu possible par des techniques spécifiques.

La mise en scène est un art de l'échange vivant par excellence, et le metteur en scène n'utilise pas d'autres techniques que celles de son art quand il procède à des actions d'animation culturelle ou d'ordre pédagogique. Toute technique est artistique et les anciens Grecs l'avaient bien compris : ils ne faisaient pas de différence et utilisaient le même mot TEKNE pour désigner l'art et ce qui permet de le produire.

Il peut y avoir des différences d'appréciation ou de valeur (toutes relatives et subjectives), il n'y a pas de différence de nature.

Relevant le souhait présidentiel, nous sommes tout à fait favorables à tout ce qui peut améliorer et favoriser les actions culturelles et artistiques des artistes, mais pour cela il faut que soient levées toutes les barrières qui peuvent les dévaloriser, les gêner ou les empêcher.

1. NOUS PROPOSONS : que les heures d'interventions socio-éducatives, d'animations culturelles ou pédagogiques des artistes, et donc des metteuses et metteurs en scène, **soient reconnues comme des actions artistiques à part entière et donc bénéficient du même traitement que tout acte de création artistique**, notamment dans leur prise en compte sans aucune limitation et à taux plein pour l'accès au régime de l'intermittence.

Calendrier : immédiat

- **DROITS D'AUTEURS**

Les droits d'auteurs qui ont disparu avec les fermetures des théâtres et les annulations des festivals, posent de sérieux problèmes pour beaucoup d'entre nous.

Le dispositif actuellement géré par la Sacd ne répond pas à toutes les urgences : il ne concerne pour le moment que les indemnisations des pertes subies en mars et avril 2020. Or le plus gros des pertes interviendra sur les annulations de l'été. Pour preuve, il n'est à ce jour pas utilisé dans son intégralité et ceci parce que les critères d'accès sont trop restrictifs. Il est nécessaire de repenser les critères d'accès, de façon à faire bénéficier un grand nombre de metteurs en scène-auteurs de ce fonds.

2. NOUS PROPOSONS : la mise en place d'un **fonds d'aide d'urgence ouvert indistinctement à tous les auteurs d'un spectacle** et qui permettrait d'indemniser forfaitairement tous les auteurs d'un spectacle annulé depuis le 15 mars 2020.

La demande d'indemnisation serait faite par la structure de production du spectacle, détentrice des éléments de preuve de l'annulation, de la même façon qu'elle traite la demande de chômage partiel pour les salariés. Les auteurs seraient indemnisés directement via la société de gestion collective dont ils relèvent et qui aurait la charge de la gestion de ce fonds.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire fera l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux et l'État dès que la mesure aura été validée sur le principe.

A l'issue de cette crise sanitaire, une réflexion sur un principe d'indemnisation forfaitaire des auteurs d'un spectacle devra être menée entre les organisations professionnelles et syndicales concernées afin que soit négociée la mise en place d'un « forfait auteur annulation minimal » dans les contrats de cession.

Calendrier : immédiat

- **ACCÈS À LA FORMATION**

Le Fonds National pour l'Emploi propose des formations qui doivent être rendues accessibles aux metteurs en scène, sans justification, jusqu'à reprise de l'activité. Actuellement ce n'est pas le cas puisque le FNE est accessible aux seuls salariés en activité partielle. De plus, certains metteurs en scène ne sont pas salariés.

3. NOUS PROPOSONS : que tout metteuse ou metteur en scène pouvant justifier d'une activité professionnelle puisse **accéder à des formations en vue d'une amélioration et d'un élargissement de leurs compétences** compatibles, par exemple, avec les nécessités de travail en E.A.C. (Éducation Artistique Culturelle) voulues par le Président de la République lors de son intervention publique du 6 mai.

Calendrier : immédiat

LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ À MOYEN TERME

Cette relance à venir est indispensable et doit être pensée dès aujourd'hui.

- **RÉOUVERTURE DES SALLES**

Quel calendrier et quelles conditions sanitaires ? Tant que toutes les salles de spectacle ne sont pas pleinement en activité, il convient de mettre en lien les équipes artistiques et les équipements culturels existants, afin de créer des rapports de travail concrets : il est possible et souhaitable de généraliser l'utilisation des salles de théâtre vides et permettre le travail des équipes pour des répétitions.

4. NOUS PROPOSONS : que le SNMS puisse **participer aux travaux du groupe d'étude pour « l'aide à la reprise des activités dans les salles de théâtre »**, conduite par la DGCA du ministère de la culture. En tant que seule organisation nationale représentative des metteurs en scène, le SNMS est légitime, afin de contribuer à l'élaboration d'une charte de principes à respecter dans les équipes artistiques, pour la garantie des mesures sanitaires en matière de répétitions et de représentations de spectacles de théâtre et d'opéra.

Calendrier : immédiat

- **VISIBILITÉ DES OEUVRES**

C'est une question cruciale qui rejoint celle de la diffusion. Il est certain que depuis quelques années maintenant, les festivals sont devenus un gigantesque marché qui constitue non seulement une vitrine de la création française mais également une plateforme de vente des spectacles au plan national et international. Les diffuseurs et programmateurs se réunissent désormais chaque été de ville en ville, afin de construire leurs saisons futures, davantage sur ce qu'ils voient que sur ce qu'ils prévoient.

Pour les artistes et les metteurs en scène, l'enjeu est de plus en plus crucial et les moyens de participer à ces festivals deviennent des données incontournables : il n'est plus seulement question de *créer* mais surtout de *réussir*. Cette pression s'exprime en termes de format des œuvres et moyens de production : il faut remplir toutes les cases, qui vont de la durée du spectacle à son adresse aux publics les plus larges, si on veut espérer avoir une chance d'être remarqué dans la jungle des nouvelles productions montrées chaque saison au cours des festivals d'été.

L'annulation de tous les événements de cet été 2020 cause un préjudice sans précédent et qu'il est presque impossible d'évaluer, en ce qui concerne le manque à gagner pour tout le secteur culturel. L'essentiel des projets programmés cet été dans les différents festivals sont des projets perdus qui ne verront jamais le jour. Ce sont autant de milliers d'emplois directs ou induits qui se sont volatilisés. Ce sont des milliers de personnes qui sont touchées et réduites au chômage. Les dispositifs rapidement mis en place par les pouvoirs publics ont

permis de sauver de la précarité un grand nombre de personnes. Mais ils ne répondent pas à toutes les situations et il y a quelques « trous dans la raquette » qu'il convient de réparer rapidement. (Cf. la proposition n°2 concernant les droits d'auteur).

Françoise Benhamou, économiste de la culture, prévient que « *dans le spectacle vivant, les choses ne sont pas forcément rattrapables, parce que les gens ne vont pas consommer deux fois plus de spectacles parce qu'ils n'en ont pas eu précédemment : les spectacles qui n'ont pas été joués, c'est une économie qui est perdue¹* ».

Comment fait-on avec cette situation, sachant que les représentations annulées sont irrattrapables ?

Pour les équipes qui ont vu leurs projets annulés et qui ne pourront pas retrouver d'opportunités de création et de travail avant au moins une ou deux années, il s'agit d'une problématique complexe et pour laquelle il faut apporter des solutions qui ne soient ni des aides ni des indemnités. Il donc faut partir de l'existant et apporter des solutions pragmatiques et financièrement réalistes. Il s'agit de construire du travail et pas seulement de soutenir l'inactivité.

5. NOUS PROPOSONS : que **soient ouverts au théâtre des lieux publics non destinés** : monuments historiques et patrimoniaux, musées, parcs, friches etc... Dans ces lieux peuvent s'installer des équipes artistiques et irriguer ainsi, pour le public, des espaces nouveaux et à découvrir. Le double attrait touristique et culturel bénéficie, selon nous, à une relance de l'activité économique globale. Ce projet au plan national peut concerner de nombreuses communes comme de nombreux sites. Il représente un avantage, pour ce que l'investissement artistique sur un territoire peut induire de retombées économiques locales. Un financement spécifique de ce dispositif devra être créé en lien avec les collectivités territoriales et l'État.

Calendrier : saison 2020-2021.

● RÉINTÉGRER L'ART DANS LE CORPS SOCIAL

Notre préoccupation est de faire du lien avec les différentes composantes de la société. Par son caractère vivant et direct, le théâtre, et partant la mise en scène, reflètent le monde et les humains dans leurs bouleversements et leurs évolutions. Il nous semble indispensable qu'au sortir de la crise, nous soyons ensemble avec les publics les plus larges à penser le futur et à en choisir les voies.

Si les perspectives de notre économie sont tellement imprévisibles à l'heure actuelle, il est clair que nous ne sortirons pas indemnes de cette crise et qu'il nous faudra reconstruire notre

¹ Article de Françoise Benhamou du 9 mai 2020 sur [toutelaculture.com](https://toutelaculture.com/actu/politique-culturelle/francoise-benhamou-economiste-sur-le-plan-de-relance-de-la-culture-il-faut-que-le-plan-soit-affiche-et-affiche-dans-la-duree/), consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://toutelaculture.com/actu/politique-culturelle/francoise-benhamou-economiste-sur-le-plan-de-relance-de-la-culture-il-faut-que-le-plan-soit-affiche-et-affiche-dans-la-duree/>

économie, notre pays, dans une Europe qui elle-même aura été largement fragilisée. Il nous faudra inventer de nouvelles formes de travail, recréer des emplois et tisser de nouveaux liens entre les personnes, dans une société où les divisions se sont exprimées avec parfois beaucoup de violence et très peu de clairvoyance ou de tolérance. Les phénomènes de repli sur soi et les comportements d'égoïsme, de lâcheté, de courage, d'héroïsme parfois, tout ceci s'est exprimé au quotidien, sous nos yeux, et traduit les comportements humains que nous avons vus dans d'autres circonstances catastrophiques et qui, aujourd'hui encore, sont à même de nourrir toute la dramaturgie, toute métaphore théâtrale, propice à la catharsis et à la construction d'une cohésion entre nous.

Le théâtre est en danger. Comment faire ? Quelle idée pouvons-nous trouver pour le futur ? Quelle mission pouvons-nous nous donner, afin de continuer la création d'œuvres, la recherche artistique et la métaphore de notre humanité, le miroir de notre société ?

Il est indispensable, une fois que nous serons sortis de cette crise, de retrouver une socialité, d'inventer la reconstruction de notre société.

6. NOUS PROPOSONS : que **soient repensées les conditions de l'avantage fiscal lié au mécénat afin de soutenir la création contemporaine.** La Mission du Mécénat du ministère de la culture est un rouage important de cette réforme. De plus, elle est un interlocuteur fondamental du dialogue entre artistes et monde entrepreneurial. Il est nécessaire de développer les liens existants et d'inciter davantage à la commande artistique dans le cadre du mécénat. Le réseau de « correspondants mécénat » existants dans les directions et établissements du ministère de la Culture et de la Communication, peut aider à cette dynamisation des rapports entre partenaires. De nouvelles dispositions juridiques pourraient favorablement aider à la défiscalisation pour les entreprises et notamment les TPE et les microentreprises.

7. NOUS PROPOSONS : afin de **faciliter et d'amplifier l'engagement et l'emploi de metteuses et metteurs en scène professionnels** par les personnes morales, notamment dans le monde associatif, qui n'exercent pas une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles, que soient réévaluées les dispositions contraignantes qui limitent le recours à des artistes professionnels. Nous serons cependant très attentifs à ce que cette réévaluation garantisse le statut professionnel du metteur en scène engagé, dans le strict respect de son statut d'artiste-salarié.

8. NOUS PROPOSONS : que **soient développés les présences d'artistes en entreprises** et notamment les sociétés aidées par l'État, afin qu'elles mettent des lieux à disposition des équipes artistiques ou qu'elles proposent des œuvres artistiques à leurs salariés et aux comités d'entreprises.

QUELLE PLACE POUR LES METTEURS EN SCÈNE À LONG TERME ?

• REPENSER LA PLACE DES ARTISTES DANS LES TERRITOIRES

« Les centres dramatiques ne sont plus essentiellement des troupes permanentes d'acteurs ; Ils sont devenus des entreprises où prédomine un personnel administratif et technique. (...) En somme ceux qui font le théâtre ont été écartés au profit de personnes dont la présence est certes utile, mais comme auxiliaires et dans la mesure seulement où elles répondent à un besoin². »

Requalifier et dynamiser la présence d'artistes dans les théâtres serait une réponse pertinente à cet état de fait problématique, que dénonçait déjà Jeanne Laurent en 1976.

De plus, 15 CDN sont encore aujourd'hui en procès avec le Syndicat Français des Artistes, pour non-respect de l'accord sur le volume d'emplois artistiques dans les centres dramatiques nationaux signés en 2003.

D'autre part, rappelons que la production des œuvres dans le théâtre public souffre d'une faible diffusion de celles-ci au plan national. Selon une étude commandée par la DGCA et réalisée par l'ONDA, le nombre moyen de représentations par spectacle a été d'environ 5,2 par an entre 2011 et 2015, la médiane oscillant entre 2 et 3. Sur la période totale des cinq ans, la moyenne se situe à 8,9 représentations par spectacle et la médiane à 4.

- Alors comment **mettre en place une réelle présence d'artistes**, dont le principe existe déjà dans les théâtres publics, de façon relativement insatisfaisante ?
- Comment **faire exister une plus juste parité Femme/Homme** dans nos métiers ?
- Quelle **égalité des salaires** ?
- Quelle **place pour les femmes** dans les directions de théâtres ?
- Qu'en est-il du **harcèlement et des violences sexuelles** dans nos métiers ?
- Quelle **représentation des diversités** dans le champ artistique et culturel, question ô combien révélatrice d'enjeux socio-politiques contemporains dans notre société ?
- Comment penser le **rapport production/diffusion** des œuvres en France ?
- Quels rapprochements entre **secteurs privé et public** du théâtre peut-on souhaiter pour demain ?
- Quelle volonté existe-t-il pour **la recherche théâtrale** ?

² Jeanne Laurent - in Revue ATAC, mars 1976.

Ces interrogations entrent dans le champ de nos préoccupations mais excèdent le cadre du présent document, qui ne prétend ni à l'exhaustivité ni à la perfection. Pourtant, elles demandent qu'un **vaste chantier** soit ouvert de façon imminente entre partenaires et opérateurs artistiques et institutionnels.

Nous **proposons** que soit organisé au plus vite un « **Valois du théâtre** » pour les aborder.

Ainsi il nous faut **imaginer autre chose** et à la sortie de cette crise sanitaire, nous sommes en droit de questionner des schémas qui existent depuis des décennies et qui montrent leurs limites. S'il existe un maillage territorial exemplaire en matière d'équipements culturels au plan national, il n'en est pas de même en ce qui concerne la visibilité des metteurs en scène. A titre d'exemple, il n'existe pas au plan national de répertoire des metteurs en scène, hommes ou femmes, qui travaillent professionnellement et cette situation reste symptomatique. La décentralisation est aujourd'hui à poursuivre au plan des personnes, en lien avec la réalité actuelle des territoires et des fractures territoriales. Trop de zones culturelles désertifiées subsistent et trop d'inégalités d'accès aux droits culturels existent pour de nombreux citoyens.

Voici ce que disait M. Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, en commentaire du rapport déposé le 17 avril 2013 à l'Assemblée Nationale, par la mission d'information commune dont Franck Riester était membre, sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques :

« Le secteur de la culture et en particulier de la création artistique est essentiel à notre modèle social comme au rayonnement de la France. C'est une spécificité française qu'il convient de conserver. Le secteur de la culture est en outre créateur d'emplois non délocalisables et induit des externalités positives considérables pour les territoires³. »

Il s'agit donc pour demain de dessiner un paysage clair de la présence des metteurs en scène sur le territoire et de donner à ces artistes les moyens légaux et matériels d'être créatifs, afin de fédérer les énergies et libérer les initiatives.

9. NOUS PROPOSONS : des conventions entre villes et metteurs en scène. Sur le modèle des emplois territoriaux d'utilité publique ou via les compagnies indépendantes, et avec des missions établies par conventions entre les parties, ces artistes seraient en charge de **créer des œuvres théâtrales en "circuit court" avec les territoires**, dans un esprit de proximité et de durabilité. Ces contrats pourraient avoir une durée de cinq ans renouvelables.

³ Rapport d'information déposé par la mission d'information commune en conclusion des travaux sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 17 avril 2013, consultable en ligne à cette adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0941.asp>

10. NOUS PROPOSONS : que le nombre de metteuses et metteurs en scène associés, notamment les plus jeunes générations et les artistes émergents, augmente significativement et que ceci soit précisé dans les cahiers des charges de chaque théâtre national, CDN ou scène nationale. Cela afin de **sanctuariser une nécessaire présence artistique** dans ces établissements de référence en régions et dans les villes mais aussi pour permettre à un plus grand nombre de metteuses et metteurs en scène de disposer de meilleures conditions de travail, propices à la création de leurs œuvres.

11. NOUS PROPOSONS : en corrélation avec l'augmentation du nombre de metteurs en scène associés, que soit **pensée sur de nouvelles bases la permanence d'artistes dans les théâtres** subventionnés par l'État et les collectivités territoriales, incluant l'idée de troupes d'artistes reconductibles par accord tacite entre les directions des théâtres et les artistes. Ceci demande une refonte du cahier des charges en ce qui concerne principalement les CDN et les Théâtres Nationaux (le TNS, la Colline, l'Odéon). Le FONPEPS et les dispositifs d'aide à l'emploi pour les jeunes artistes diplômés des écoles supérieures d'art dramatique pourraient également aider au financement de ce dispositif.

12. NOUS PROPOSONS : un **renforcement des compagnonnages entre générations de metteurs en scène**. Ceci dans un but de transmission de la mise en scène. C'est une dimension importante de notre métier, qui consiste à faire progresser les répertoires, les écritures scéniques et le lien avec l'histoire du théâtre, dans sa dimension patrimoniale comme de recherche scientifique. Ce dispositif pourrait être financé par ce qui existe déjà avec le dispositif de compagnonnage du ministère de la culture et de certaines grandes villes et régions.

- **LE THÉÂTRE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : RETRANSMISSION ET CONSERVATION DES OEUVRES**

Une nécessité est née de la crise actuelle et il nous semble indispensable de penser le futur du lien qui fait coexister deux techniques et deux disciplines apparemment éloignées : virtuel du numérique et réalité du spectacle vivant peuvent et doivent dialoguer davantage. La « physicalité » du théâtre propose sur la scène une vérité qui ne peut être mise en cause par la virtualité du digital. Et c'est pourquoi nous entrons actuellement dans une ère de la complémentarité entre les approches, les langages et les techniques. Le confinement que nous venons de vivre a donné lieu à une offre surabondante d'œuvres mises en ligne. Ceci n'est pas sans **interroger la gratuité des œuvres disponibles sur internet** et par conséquent la rémunération des auteurs, une fois encore. A l'heure du combat européen pour la reconnaissance du droit d'auteur face aux « GAFAM », il est indispensable d'aller plus loin et de mettre en place des dispositifs protecteurs, en ce qui concerne la diffusion dématérialisée des œuvres.

Le spectacle vivant est par essence éphémère. Pourtant il est primordial, non seulement de développer ses possibilités de diffusion dans le temps et l'espace, au-delà des espaces scéniques où il se produit habituellement, mais aussi de s'atteler à la conservation mémorielle des œuvres grâce à la captation, qui permettra d'élargir le champ de la diffusion, et donc de la rencontre avec un public plus large, par les voies numériques et audiovisuelles. À la fin de l'année 2019, 207 chaînes sont autorisées, conventionnées ou déclarées auprès du CSA pour une diffusion en métropole. Elles se répartissent comme suit : 31 chaînes autorisées en télévision numérique terrestre, 117 chaînes conventionnées et 59 chaînes déclarées. Au 1er juin 2018, 42 services de télévision locale étaient autorisés à diffuser sur la TNT en métropole. Il existe donc un vaste réseau télévisuel qui peut être mis à profit pour des captations et diffusions, en lien avec des sociétés de production privées ou publiques.

13. NOUS PROPOSONS : la mise en place d'un **plan national de généralisation des captations de spectacles, ainsi que l'archivage numérique des œuvres** à destination du monde scolaire et universitaire. Il convient d'encourager et de développer le travail qui associerait spectacle vivant et numérique en s'appuyant sur le Programme national de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels (PNV), dispositif conduit par le Ministère de la Culture. Un partenariat actif avec les chaînes favoriserait le financement et la retransmission de ces captations, avec un reversement des droits aux artistes et une dynamisation de l'emploi dans la filière audiovisuelle. A cet effet, nous soutenons les initiatives des télévisions locales pour les retransmissions des œuvres (théâtrales, lyriques, musicales ou chorégraphiques) sur leurs réseaux, et souhaitons le maintien de France Ô sur la TNT. Cette chaîne remplissant significativement sa mission culturelle, diffuse les œuvres de culture Ultramarine, apportant ainsi richesse et diversité culturelle.

- **RECHERCHE THÉÂTRALE ESTHÉTIQUE ET ÉTHIQUE**

Le futur de nos métiers appelle davantage de responsabilité et une prise de conscience de la fragilité de notre système actuel de production théâtrale. L'exception culturelle française, si elle veut perdurer, doit aussi se réinventer. C'est par la voie de l'éthique que peut se penser une esthétique pour demain. Nous pensons que la recherche ne peut être dissociée de la pratique théâtrale et nous croyons que les modes de création du futur ne peuvent être copiés sur ceux qui s'essouffent actuellement.

14. NOUS PROPOSONS : de missionner des établissements pour **pratiquer le théâtre « hors les murs »**. Ceci existe déjà dans quelques lieux culturels mais de manière trop informelle. Il nous semble important de pouvoir encourager les initiatives de théâtre hors les murs et les nouvelles formes qui en découlent (exemple théâtre immersif) et de décentralisation théâtrale locale. Ces initiatives sont particulièrement destinées à rencontrer les publics éloignés du théâtre et à convaincre de nouveaux spectateurs.

• THÉÂTRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'est plus question aujourd'hui de poursuivre sur la voie d'une destruction de notre environnement, par la surconsommation et le gaspillage des ressources. Nous sommes en demeure et en mesure de **repenser de nombreux aspects de l'activité de production et de diffusion théâtrale, à l'aune de l'urgence climatique actuelle et future.**

15. NOUS PROPOSONS : de participer avec les pouvoirs publics concernés ainsi que les associations et les ONG, à **la rédaction d'un protocole écologique** pour le spectacle vivant. Ce protocole reste à élaborer et rédiger. Mais il pourrait envisager la logistique des tournées de spectacles, qui devront être repensées en fonction de l'impact carbone.

Il pourrait également considérer les logiques de construction de décors, avec un regard particulier sur le recyclage et l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement.

Il pourrait aborder la question cruciale de la diffusion des spectacles et la logique de programmation entre les lieux.

A ce titre, nous pouvons ici faire mention de la charte écologique édictée par trois artistes suisses : *la charte des artistes, acteurs et actrices culturelles pour le climat*⁴, ainsi que la tribune de la metteuse en scène et dramaturge Barbara Métails-Chastanier, parue dans Libération et dans laquelle elle interroge les acteurs du secteur culturel sur leurs responsabilités face aux enjeux climatiques :

« Comment mieux penser la cohérence des tournées ? Comment sortir des diffusions courtes ? Comment s'ancrer territorialement au long terme ? Comment les nouveaux enjeux planétaires s'intègrent-ils dans les esthétiques ? Comment l'imaginaire du spectacle vivant peut-il aider à sortir du Capitalocène ? Je n'ai pas de solution, ni de grille normative à édicter, mais je voudrais qu'on prenne temps collectifs pour penser à ça, qu'on tienne des assises de l'Art dans une planète abîmée⁵. »

⁴ Consultable en ligne à cette adresse :

https://framaforms.org/sites/default/files/forms/files/charte_des_artistes_acteurs_et_actrices_culturelles_pour_le_climat_1.pdf

⁵ Tribune de Barbara Métails-Chastanier, du 7 juillet 2019, parue dans Libération, consultable en ligne à cette adresse : https://www.liberation.fr/debats/2019/07/07/la-culture-comme-petrole_1738583

COMITÉ DE RÉDACTION

Audrey Bertrand, Florence Camoin, Guy-Pierre Couleau, Armand Eloi, Antoine Herbez, Sara Veyron, Cyril Le Grix, Léonard Matton, Ivan Morane, Jean-Luc Paliès, Pierre Pradinas, Jean-François Prévand, Roland Timsit.

Contacts et entretiens avec les organisations professionnelles

Syndeac, Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles

Synavi, Syndicat National des Arts Vivants

Aafa, Actrices et Acteurs Français Associées

Eat, Ecrivains Associés du Théâtre

Chorégraphes Associés

Uds, Union Des Scénographes

Ucl, Union Des Créateurs Lumière

Unisson

Snac, Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs

Sndtp, Syndicat National du Théâtre Privé

Astp, Association de Soutien au Théâtre privé

AF&C, Avignon Off

RÉPONSES DU SONDAGE

APPEL AUX METTEURS EN SCÈNE - CRISE CORONAVIRUS

Le sondage en ligne est disponible [en cliquant ici](#).

Les questions posées étaient les suivantes :

- NOM/PRÉNOM/COURRIEL/NUMÉRO DE DÉPARTEMENT
- Exercez-vous la mise en scène en tant que : metteur en scène indépendant / metteur en scène au sein d'une compagnie / metteur en scène directeur de lieu ?
- Quel nombre de services de répétitions annulés ?
- Quel est le nombre de représentations annulées ?
- Nom et lieu du spectacle(s) annulé(s) ?
- Nombre d'artistes et de techniciens concernés par l'annulation des représentations / répétitions ?
- Êtes-vous intermittent ?
- Si vous êtes intermittent, le renouvellement de vos droits est-il remis en cause par les annulations précitées ?
- Souhaitez-vous recevoir la newsletter du Syndicat National des Metteurs en Scène ?

Vous trouverez ci-dessous en rouge les résultats tirés des réponses à ce sondage :

Au 15 mai 2020 **161** metteurs en scène ont répondu à notre sondage.

Sur ces 161 metteurs en scène :

113 sont metteurs en scène au sein d'une compagnie soit **72 %**

- **40** sont metteurs en scène indépendants soit **24 %**
- **5** sont metteurs en scène directeurs de lieux soit **2 %**
- **3** non renseignés soit **2 %**

125 sont intermittents soit **79 %**

- **32** ne sont pas intermittents soit **19 %**
- **4** non renseignés soit **2 %**

- **46** voient le renouvellement de leurs droits mis en cause par les annulations précitées soit **34 %**
- **44** ne voient pas le renouvellement de leurs droits mis en cause soit **24 %**
- **40** ne savent pas si le renouvellement de leurs droits est mis en cause soit **22 %**
- **31** non renseignés soit **20 %**

- Total du nombre de représentations annulées : **1983**
- Total du nombre de services de répétitions (3h) annulés : **2324**
- Total du nombre d'artistes et de techniciens concernés par l'annulations des représentations/répétitions : **1356**

À noter : la période étant encore incertaine certains metteurs en scène sont pour le moment dans l'incapacité de fournir des chiffres précis concernant les annulations de spectacles ou répétitions.

SYNDICAT NATIONAL DES METTEURS EN SCENE

7 rue Ballu
75009 Paris – France

Coordination et secrétariat du conseil d'Administration du SNMS,
Dina El Guebali

Tél. : +33 6 85 54 56 94
contact@snms.info
www.snms.info